

*The Honourable Marilou McPhedran, C.M. | L'honorable Marilou McPhedran, C.M.
Independent Senator for Manitoba | Sénatrice indépendante pour le Manitoba*

News Release / Communiqué de presse

(Le français suit.)

Senator McPhedran to move Bill C-71 amendment to “prohibit” handguns in Canada

For immediate release

Ottawa, April 8, 2019 – Today at the Standing Senate Committee on National Security and Defence’s (SECD) clause-by-clause consideration of Bill C-71, An Act to amend certain Acts and Regulations in relation to firearms, Senator Marilou McPhedran, an independent Senator for Manitoba, will move to amend clause 16 that already proposes to amend subsection 84(1) of the Criminal Code – exactly the subsection that could also be amended to add handguns to the “prohibited firearm” list in the Code.

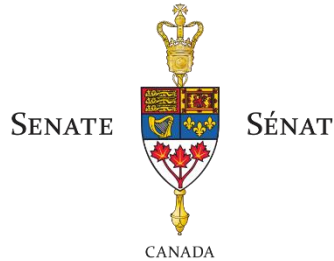
“Looking at how swiftly the New Zealand government is moving to prohibit the weapons used in the mass killings of Muslims in their places of worship, and looking realistically at the Canadian parliamentary agenda, the Government of Canada has run out of time unless the bill currently before the Senate is used for a new initiative to deal more effectively with the proliferation of handguns in Canada.” – *Hon. Marilou McPhedran, Independent Senator for Manitoba*

During their appearance at SECD on February 18th, 2019, Doctors for Protection from Guns advised that: “A now abundant and international body of medical evidence shows that reducing access to guns through regulations saves lives and decreases the burden of injury.” The Coalition for Gun Control expanded on the link between access to firearms and death, submitting that: “About one in five (21%) firearm-related deaths in Canada is the result of a criminal offence, while the majority (79%) are the result of suicide, accident, or legal intervention.” Making it harder to access killing weapons can reduce occurrence and lethality.

A handgun killed Colton Boushie of the Red Pheasant First Nation in Saskatchewan. In Toronto, Police Chief Saunders reported that 514 handguns were seized in 2018 - 222 more than in 2017 and 172 more than in 2016. This amendment is being introduced in light of extensive testimony with factually accurate evidence heard by the SECD committee from groups such as Doctors for Protection from Guns, the Coalition for Gun Control, and the Centre culturel islamique de Québec that illustrate the need for decisive action in combating firearm violence against women, children, and Canadians at large.

“Prohibition of handguns would strengthen Canada’s leadership internationally, including Canada’s commitment to the 2030 UN Sustainable Development Goals (SDGs), with SDG 16 on significant reductions in homicides and SDG 5 on reducing violence against women and girls,” notes Senator Marilou McPhedran.

For more information, please contact:
Katrina Leclerc
Parliamentary Affairs Advisor
Office of the Honourable Marilou McPhedran
Katrina.Leclerc@sen.parl.gc.ca



*The Honourable Marilou McPhedran, C.M. | L'honorable Marilou McPhedran, C.M.
Independent Senator for Manitoba | Sénatrice indépendante pour le Manitoba*

News Release / Communiqué de presse

La sénatrice McPhedran proposera la modification du projet de loi C-71 visant à « interdire » les armes de poing au Canada

Pour diffusion immédiate

Ottawa, le 8 avril 2019 - Aujourd'hui, à l'étude article par article du projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu, du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (SECD), la sénatrice Marilou McPhedran, une sénatrice indépendante du Manitoba, proposera de modifier l'article 16, qui propose déjà de modifier le paragraphe 84(1) du Code criminel. Ce paragraphe pourrait également être modifié pour ajouter les armes de poing à la liste des « armes à feu prohibées » du Code.

« En examinant la rapidité avec laquelle le gouvernement néo-zélandais bouge les choses pour interdire les armes utilisées lors des massacres massifs contre les musulmans dans leurs lieux de culte, et en examinant de manière réaliste le programme parlementaire canadien, le gouvernement du Canada n'a plus de temps sauf si le projet de loi devant le Sénat est utilisé pour une nouvelle initiative visant à lutter plus efficacement contre la prolifération des armes de poing au Canada. » – *L'hon. Marilou McPhedran, sénatrice indépendante pour le Manitoba*

Lors de leur présentation devant le comité le 18 février 2019, les Médecins pour la protection contre les armes à feu ont déclaré : « Un nombre maintenant abondant et international de données médicales montre que la réduction de l'accès aux armes à feu grâce à la réglementation sauve des vies et diminue le fardeau des blessures ». La Coalition pour le contrôle des armes à feu a développé le lien entre l'accès aux armes à feu et la mort, affirmant que : « Au Canada, environ un décès par arme à feu sur cinq (21%) est le résultat d'une infraction criminelle, alors que la majorité (79%) sont le résultat d'un suicide, d'un accident ou d'une intervention légale ». Rendre plus difficile l'accès aux armes de destruction massive peut réduire l'occurrence et la létalité.

Une arme de poing a tué Colton Boushie de la Première Nation Red Pheasant en Saskatchewan. À Toronto, le chef de police Saunders a signalé que 514 armes de poing avaient été saisies en 2018 - 222

de plus qu'en 2017 et 172 de plus qu'en 2016. Cet amendement a été introduit à la lumière de nombreux témoignages et de preuves factuelles entendues par le comité SECD auprès de groupes tels que les Médecins pour la protection contre les armes à feu, la Coalition pour le contrôle des armes à feu et le Centre culturel islamique de Québec qui illustrent la nécessité de prendre des mesures décisives dans la lutte contre la violence par les armes à feu envers les femmes, les enfants et l'ensemble des canadiens.

« L'interdiction des armes de poing renforcerait le leadership du Canada sur la scène internationale, notamment en s'engageant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies, avec l'Objectif 16 sur la réduction significative du nombre d'homicides et l'Objectif 5 sur la réduction de la violence à l'égard des femmes et des filles », note la sénatrice Marilou McPhedran.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez communiquer :

Katrina Leclerc

Conseillère aux affaires parlementaires

Bureau de l'honorable Marilou McPhedran

Katrina.Leclerc@sen.parl.gc.ca